

Nom et prénom du candidat :

ATTESTATION PROVISOIRE

Conformément au paragraphe 4.5.2.1 de l'annexe à l'arrêté du 31 juillet 1981 relatif aux brevets, licences et qualifications des navigants non professionnels de l'aéronautique civile (personnel de conduite des aéronefs),

Je soussigné(e) Mme, M

qualification d'instructeur ULM N°.....

atteste que Mme, M

remplit toutes les conditions pour prétendre à la délivrance du brevet et de la licence de pilote d'ULM et pour en exercer les privilèges.

La présente attestation est valable sur la classe

pendant une période maximale de 8 semaines après la réussite des épreuves théoriques et pratiques, dans l'attente de la délivrance du brevet et de la licence.

Date d'effet :

Date de fin de validité :
(8 semaines)

Signature de l'instructeur

Signature du candidat